

Bordeaux Métropole présente son prix « Coup de cœur ESS » 11ème édition

- Donner un coup de pouce aux porteurs de projets innovants et en émergence sur le territoire de la Métropole

Bordeaux Métropole organise pour la onzième année consécutive le prix coup de cœur de l'économie sociale et solidaire (ESS) afin :

- de promouvoir l'ESS sur la métropole bordelaise, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables,
- d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social et environnemental.

- Définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe des structures de toutes tailles et tous secteurs d'activité, animées par les mêmes fondamentaux :

- des formes juridiques identifiées par la Loi ESS du 31 juillet 2014 : associations, coopératives, entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS), structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprises adaptées, sociétés commerciales concourant à un objectif d'utilité sociale,
- la liberté d'adhésion et la gestion démocratique,
- l'intérêt collectif et la personne au cœur du projet économique,
- des bénéficiaires qui financent le développement du projet social.

- Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toute **structure reconnue dans la Loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014** ou à toute **structure classique** porteuse d'un projet ou d'une initiative de l'ESS, au stade de l'idée, de la création ou créé depuis 3 ans au plus. Ces porteurs de projet doivent **répondre à un besoin non satisfait** sur le territoire afin de **déboucher sur une activité en lien avec les compétences de la Métropole**.

Il est à noter que les structures bénéficiant de subventions de Bordeaux Métropole au titre de l'année en cours ainsi que celles lauréates des éditions précédentes ne peuvent pas participer à ce concours.

- Quels projets soutenus ?

Les projets déposés contribuent au développement d'activités et d'emplois dans l'ESS, sont innovants et / ou favorisent les réseaux d'acteurs.

Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés et en lien avec les compétences de Bordeaux Métropole : Mobilités, Economie circulaire, Numérique, Eau, Politique de la ville, Habitat, Nature et circuits courts, Agriculture urbaine et périurbaine, Emploi et insertion, Urbanisme, Cadre de vie, Développement économique, Croissance verte, Funéraire, etc.

- **Eligibilité des projets**

Un jury, constitué de représentants de Bordeaux Métropole et de professionnels de la création d'entreprises, délibérera afin de primer les idées/projets/activités les plus innovants.

Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- **Le caractère émergent du projet ou de l'activité** : le projet candidat doit concerner une activité au stade de l'idée, en création ou existant sur le territoire depuis 3 ans au plus. Les projets en phase de développement d'activité ne seront pas retenus.
- **Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité** : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre,
- **La gouvernance de la structure** : mode de fonctionnement coopératif et/ ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes,
- **Le besoin d'accompagnement entrepreneurial, financier, et de communication au service de l'émergence du projet** : le concours propose un prix financier de 5 000 €, et un accompagnement de professionnels partenaires du jury, dans les catégories « Accompagnement entrepreneurial », « Accompagnement financier », « Communication et formation » et « Mentorat avec des chefs d'entreprise du territoire »,

- **Nature du prix**

Le concours sera doté de **trois prix « coup de cœur ESS » d'une valeur de 5 000 €.**

Chaque lauréat remportera ces 5 000 € pour en faire bénéficier directement son projet, en respectant toutefois les recommandations du jury en matière d'utilisation de l'accompagnement. Le lauréat se verra recommandé d'utiliser certaines prestations de partenaires dans les catégories :

- Accompagnement entrepreneurial,
- Financement de projet,
- Communication et formation,
- Mentorat.

- **Modalités de participation**

Les dossiers de candidature et le règlement sont consultables directement sur le site ess.bordeaux-metropole.fr. Les candidatures sont **ouvertes jusqu'au dimanche 3 novembre 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi ou heure de réception de l'email).**

Les candidats doivent remplir un dossier de 4 pages minimum, qui sera enregistré et étudié par les gestionnaires du site (Bordeaux Métropole - Service emploi et économie de proximité). Les modalités d'envoi sont indiquées à la fin du dossier de candidature.